

DÉPARTEMENT

DE LA

Charente - Inférieure

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de ROYAN

ARRONDISSEMENT

d ROCHFORD

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON

d e ROYAN

Séance du ONZE JANVIER

194 6

OBJET :

Indemnité exception-
nelle de cherté de
vie.

46 004

L'an mil neuf cent quarante six le ONZE du mois de JANVIER

le Conseil municipal de ROYAN s'est assemblé
au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. CH. REGAZONI, Maire

en session { ordinaire
extraordinaire d'après convocations faites le 4 Janvier 1946

NOMBRE

de

Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :

21

Etaient présents : MM REGAZONI Charles, Maire, M. PERAUDEAU,
VEYSSIERE, ROCHEDEREUX, DASSEUX, JULIEN, CONGE, BAUDET
CHOLLET, BOULERNE, PROT, THOMAS, SENNELIER, SAVIGNAC
COUNIL, GRUSSENMEYER, ARRIVE, DOMECCO, SIMON, COUSINET
Mme PARIZET.

DATE

de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

Absents : MM. Melle RIKOWSKY, MM. BOUCHET, OLLIVIER,
THIBAUDEAU, PEUGNAUD, CHAZEAU

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été,
conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à
l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. PERAUDEAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été
désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Les employés de la Mairie de Royan dont le sa-
laire brut est inférieur à 48.000 francs, bénéficieront
de l'indemnité exceptionnelle de cherté de vie pré-
vue par le décret du 2 Nov. 1945 en faveur des
fonctionnaires de l'Etat ; effet à compter du 1er
Novembre 1945.



FEL 1946

Reg

Fait et délibéré à ROYAN
les jour, mois et an susdits.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Ont signé au registre : MM. les membres présents à la séance.

Mentionner à la suite la cause qui les a empêché de signer (Art. 57 de la loi municipale).

N'ont pas signé : MM.

Pour extrait conforme :
Le Maire,



[Handwritten signature]